

**LE GRAND PERIGUEUX**

**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD202-2018**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	65
Votants	80
Pouvoirs	15

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 9 novembre 2019.

**LE 15 novembre 2018**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : CONVENTION AVEC LA SEM 24 PERIGORD ENERGIE : CREATION D'UNE UNITE DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE A LA DOUZE**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes GONTHIER, SALINIER, KERGOAT, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, DATRIER, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, TOULAT, PAUL, ROUX.

MM. LE MAO, BONNET, BREAU, MOTTIER, COURNIL, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, DUNOYER, GIRAUDEL, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, USCAIN, GENDRE, GEORGIADIS, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOU.

ABSENTS :

Mmes : BOUCAUD, PASQUET, DE PISCHOF, LABAILS, LEON, RAT-SOULLIER, MOULENES, DORET, DECABRAS, SALOMON.

MM. : BUISSON, BEYLOT, DESPALT, LARRE, RAYNAUD, BERIT-DEBAT, CIPIERRE, COUDERC, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, LOURD, REYNET, GRELLETY, RATIER, COLBAC, DUCENE, CACAN.

POUVOIRS :

M. BEYLOT	Pouvoir à	M. SUBERBERE	M. LOURD	Pouvoir à	M. ROUSSARIE
M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL	M. MACARY	Pouvoir à	Mme TOULAT
M. CACAN	Pouvoir à	M. DOBBELS	Mme MOULENES	Pouvoir à	M. LE PAPE
Mme DE PISCHOF	Pouvoir à	Mme ROUFFINEAU	Mme RAT	Pouvoir à	M. GENDRE
Mme DORET	Pouvoir à	Mme DARTENCET	M. RATIER	Pouvoir à	M. USCAIN
M. DUCENE	Pouvoir à	M. PROTANO	Mme SALOMON	Pouvoir à	M. GEORGIADIS
M. HERBRETEAU	Pouvoir à	Mme GATAULT			
Mme LABAILS	Pouvoir à	M. GIRAUDEL			
M. LEON	Pouvoir à	M. AUDI			



Que le montage serait le suivant :

- La SEM 24 Périgord Energies se charge de la réalisation de cette centrale photovoltaïque. Le Grand Périgueux reste propriétaire du terrain qu'elle met à disposition à la SEM par un bail emphytéotique de 30 ans, moyennant le versement d'un loyer.
- Il sera de 2 000 € par an et par hectare soit 14 000 € pour l'ensemble, pendant les 20 premières années. Il s'élèvera à 5% du chiffre d'affaires de la centrale pour les 10 années suivantes. Ce bail pourra être renouvelé.

Que pour la création de cette centrale photovoltaïque la SEM 24 Périgord Energies doit procéder aux études financières, administratives et techniques visant à confirmer l'intérêt, la faisabilité et la rentabilité de l'exploitation de la Centrale et obtenir les autorisations nécessaires.

Qu'il est proposé de mettre à disposition de la SEM 24 Périgord Energies, la parcelle cadastrée ZO 93, d'une superficie de 70 002 m<sup>2</sup> afin que la SEM 24 Périgord Energies, lance les différentes études et demandes d'autorisations nécessaires à la mise en place d'une centrale photovoltaïque. Une promesse de bail emphytéotique (cf en annexe) sera signée pour valider cet accord.

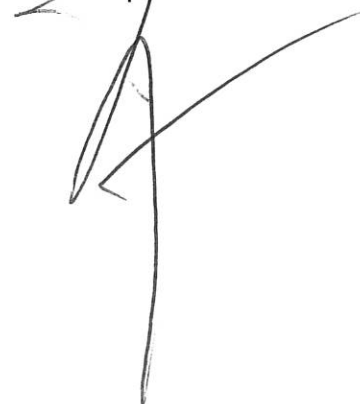
#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de mettre à disposition de la SEM 24 Périgord Energies la parcelle cadastrée ZO 93, d'une superficie de 70 002 m<sup>2</sup>, située dans le parc d'activités économiques des Pradelles, à La Douze afin que la SEM 24 Périgord Energies lance les différentes études et demandes d'autorisations nécessaires à la mise en place d'une centrale photovoltaïque.
- Autorise le Président à signer la promesse de bail emphytéotique, aux conditions exposées dans le présent rapport, entre le Grand Périgueux et la SEM 24 Périgord Energies et tous les documents liés l'implantation de cette centrale photovoltaïque.

#### Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	19 SEP. 2019	Pour extrait conforme	19 SEP. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	19 SEP. 2019	Périgueux, le	19 SEP. 2019

Le Président  
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 19/09/2019

Reçu en préfecture le 19/09/2019

Affiché le



ID : 024-200040392-20190919-DD2022018-DE